



L'Edit Royal - Dvar Mal'hout

Résumé du discours du 14 Elloul 5751-1991
du Rabbi de Loubavitch Roi Machia'h Chlita
Chabbat Parachat Tetsé

Gagner la guerre en toute sérénité

Chaque Chabbat, nous lisons deux Parachiot (1), l'une lors de l'office du matin et l'autre, à celui de l'après-midi. Ainsi lisons-nous ce Chabbat matin la Paracha de Ki Tetsé et nous commençons cet après-midi la Paracha de Ki Tavo qui suit immédiatement. Au-delà de leur juxtaposition dans l'ordre de la Torah, le fait que ces deux Parachiot soient lues le même Chabbat souligne d'autant plus la relation qui existe entre elles.

Or, il semble de prime abord que les deux Parachiot lues ce Chabbat soient totalement **opposées** aussi bien dans les messages véhiculés par leurs noms respectifs que dans leurs contenus. En effet, les noms « Ki Tetsé, quand tu sortiras » et « Ki Tavo, quand tu rentreras » sont, à l'évidence, porteurs de sens totalement opposés. D'autre part, la Paracha de Ki Tetsé traite de la sortie en guerre : une situation qui, même si la guerre est finalement gagnée, est marquée par l'absence de calme et de tranquillité. En revanche, la Paracha de Ki Tavo évoque la rentrée et l'installation en terre d'Israël où le peuple vivra en parfaite sérénité, dans la réalisation du verset « Et tu te réjouiras de tous les biens que l'Eternel ton D.ieu t'aura donnés » (2).

En outre, les aspects du service divin qui ressortent de ces deux Parachiot sont également profondément différents : Ki Tetsé, « Quand tu sortiras en guerre », évoque la sortie en guerre de l'âme juive vers le champ de bataille que constituent le monde matériel et l'exil avec comme mission et comme enjeu le raffinement du corps et du monde ; Ki Tavo, « Quand tu rentreras sur la terre », évoque le service de D.ieu du temps où les Juifs résidaient en paix sur leur terre, à l'époque du Temple.

La rétribution au moment de la tâche

L'antagonisme entre les deux Parachiot semble encore plus fort d'après le sens principal que l'on attribue **en ce jour** à la Paracha Ki Tavo : la rentrée prochaine en terre d'Israël au moment de la délivrance messianique. En effet, d'après cette lecture, nos deux Parachiot évoquent respectivement deux périodes diamétralement opposées : Ki Tetsé, celle de la tâche qui nous est impartie dans le plan divin ; Ki Tavo, celle de la réception de la rétribution pour l'accomplissement de cette tâche. Cette divergence se retrouve entre les deux chapitres de « Pirkei Avot » que nous étudions ce Chabbat : le

premier traite du service de D.ieu à travers l'étude et l'accomplissement de la Torah (« Moïse reçut la Torah au Mont Sinai... Faites de nombreux disciples »), alors que le second évoque la rétribution du service divin lors de l'ère messianique (« Sache que la rétribution des Justes se fera dans les temps futurs »). Or, malgré cela, ces deux chapitres sont lus ensemble ce Chabbat, sans aucune interruption, de sorte qu'ils apparaissent comme ne faisant qu'un !

Cependant, il n'y a, en réalité, pas d'antagonisme. En effet, le fait que Ki Tavo suive Ki Tetsé à pour but de nous enseigner que la tâche qui découle de Ki Tetsé, la confrontation avec le monde matériel, doit s'effectuer dans l'esprit qui émane de Ki Tavo, dans la sérénité et la tranquillité !

Cela signifie également que, alors même que nous sommes en plein labeur dans le cadre du service divin en temps d'exil (Ki Tetsé), nous commençons déjà à goûter à la récompense divine (Ki Tavo). C'est la raison pour laquelle les Pirkei Avot nous enjoignent de « savoir », de connaître, dès à présent le salaire des Justes qui appartient aux temps futurs ! Cette idée figure déjà dans la Paracha de Ki Tetsé elle-même, dans le commandement de verser le salaire de l'ouvrier journalier le jour même de son travail : « Le jour même tu lui donneras son salaire » (3).

Cela dépend de ce que l'on considère

Pour comprendre correctement ce sujet, il est nécessaire de se pencher sur le commentaire de Rachi sur le premier verset de notre Paracha « Quand tu sortiras en guerre contre ton ennemi » (4) : « L'Écriture parle d'une guerre de conquête **facultative** Mil'hemet HaRéchout ».

Cela est, a priori, surprenant, car, comment peut-on dire que le service de D.ieu soit facultatif (Réchout) ? Il est pourtant notoire que l'homme a l'**obligation** de combattre son mauvais penchant et de raffiner son corps et le monde autour de lui !

De cette dernière idée découle une interrogation globale sur le sens même de la notion de rétribution pour le service divin : un ouvrier a le choix de travailler comme de ne pas travailler. Lorsqu'il travaille, il acquiert, de ce fait, un salaire. D'un autre côté, l'esclave, qui est **tenu** de servir son maître, n'acquiert aucun salaire. Or, c'est dans cette dernière catégorie que se trouve le Peuple Juif vis-à-vis de D.ieu, comme l'exprime le verset « Car c'est à moi que les Enfants d'Israël appartiennent comme esclaves » (5). Ainsi donc, en vertu de quoi méritons-nous une récompense pour le service divin que nous effectuons en pratiquant le Judaïsme ?

La réponse à cela est contenue dans la formulation du verset « Quand tu sortiras en guerre ». En effet, lorsque l'âme descend ici-bas pour y livrer un combat contre les pulsions du corps et de l'âme animale ainsi que pour raffiner le monde matériel, elle sort de sa place véritable, de là où elle se trouvait depuis la Création, au-dessus de l'ensemble des mondes. Elle y était tellement élevée que les Sages enseignent qu'avant de créer le monde, D.ieu a consulté les « âmes des Justes », lorsqu'elles étaient unies et fondues dans l'Essence divine (6). S'il est vrai qu'aujourd'hui, quand les Enfants d'Israël se trouvent dans le monde, ils ont l'obligation de raffiner leur corps et de servir D.ieu, il n'en reste pas moins que, du point de vue de l'essence de leurs âmes, la Création tout entière fut accomplie de même pour leur engagement au sein de celle-ci. Ainsi, de ce point de vue là, il s'agit bien d'une « guerre facultative, Mil'hemet HaRéchout », pour laquelle les Enfants d'Israël recevront une rétribution.

Qu'est-ce qu'un Juif ?

La « sortie » de l'âme juive vers ce monde, exprimée par le verset « Quand tu sortiras en guerre contre ton ennemi », porte en elle deux caractéristiques essentielles. D'un côté, pour

affronter le monde et parvenir à le raffiner à l'intérieur même de sa dimension matérielle, il est nécessaire que l'âme descende ici-bas et se revêtît du corps afin que, présente au sein de la matérialité, elle puisse combattre directement le mal et sanctifier le monde. Tel est le sens des mots « en guerre contre ton ennemi ».

D'un autre côté, pour que l'homme puisse sanctifier le monde et en faire un lieu digne de la révélation de l'Essence du Créateur, béni soit-Il, il est nécessaire que l'origine céleste du Juif, la source de son âme unie à l'Essence divine, soit **perceptible ici même, dans ce monde**. Tel est le message porté par les mots « Quand tu sortiras ».

Ainsi, tout Juif, quel qu'il soit, ne peut se séparer de D.ieu, car il ressent au fond de lui son âme divine qui est unie à son Créateur.

Ceci est également présent dans la Paracha de Ki Tavo : d'un côté, on exige de l'âme qu'elle rentre à l'intérieur du monde matériel (« Quand tu rentreras sur la terre »), et, d'un autre côté, c'est précisément ainsi que le Juif réussit à sanctifier et à raffiner la terre pour en faire « la terre d'Israël », une terre sainte, au point que cette terre matérielle devienne digne d'être le lieu de résidence éternel des Enfants d'Israël « Tu en prendras possession et tu t'y établiras » (7). Et, du fait de leur union avec l'Essence divine, ils élèvent ainsi la terre, le monde matériel, au niveau d'être une résidence **pour l'Essence divine**.

Une guerre livrée dans la tranquillité

Telle est ainsi la finalité de la descente de l'âme divine ici-bas : transformer le monde pour en faire une demeure digne de l'Essence divine. Et la rétribution pour l'accomplissement de cette tâche sera, en conséquence, la grande révélation divine qui caractérisera l'avènement messianique en vertu du principe selon lequel « la récompense pour une Mitsva est de la même nature que la Mitsva elle-même ». La révélation divine dont les Enfants d'Israël jouiront à l'ère messianique sera le salaire pour le service divin qu'ils auront effectué en temps d'exil. Cependant, comme nous l'avons dit précédemment, le paiement du salaire doit se

faire le jour même de l'accomplissement du travail. C'est la raison pour laquelle **chacune** des Mitsvot que nous accomplissons actuellement donne lieu à la pénétration d'une grande lumière divine dans ce monde qui permet à l'individu d'accéder à une « délivrance personnelle ». Seul le dévoilement direct de cette lumière dans le monde matériel manque et aura lieu lors de la délivrance messianique.

Et puisque chaque Juif a la capacité d'amener la délivrance, (comme l'enseigne Maïmonide lorsqu'il écrit que n'importe quelle Mistva peut déclencher la délivrance pour le monde entier), il y a donc aussi **aujourd'hui** pour chaque Juif la récompense qui appartient aux temps messianiques, et il ne lui reste qu'à la dévoiler à travers l'ajout d'une bonne action.

Et puisque, avant de créer le monde, D.ieu était seul et remplissait l'espace dans lequel se fit la création et que, lorsque l'âme descend aujourd'hui ici-bas, elle doit se souvenir de son origine, qu'elle est une parcelle du Divin venue d'En-Haut, et de sa mission qui est d'amener à la révélation de la divinité dans ce monde matériel, ainsi, avant même qu'elle se mette à la tâche, elle mérite déjà de ressentir ce qui sera le salaire aux temps messianiques : le dévoilement divin qui s'opère dans l'âme **dès le début** de son service divin.

C'est pourquoi la Torah fait suivre à la Paracha de Ki Tetsé celle de Ki Tavo. Pour nous enseigner que, même lorsque l'on se trouve en situation de guerre contre le corps et ses pulsions animales, il faut savoir qu'il n'y a pas à s'émouvoir de cela et que, au contraire, il nous est possible de mener ce combat dans le calme et la sérénité en se rappelant quelle fut la situation du monde avant la création et quelle sera celle qu'il connaîtra lors de la rédemption : un monde de divinité.

Ainsi, il n'y a pas lieu de craindre le monde. A travers le service divin en son sein, nous ne pouvons qu'atteindre de nouveaux sommets, y compris au cours même de ce labeur, jusqu'à même atteindre des degrés qui dépassent et transcendent totalement le monde. Outre cela, cette tâche doit s'effectuer dans une parfaite tranquillité, à savoir sans problèmes ni perturbations d'ordre spirituel ou matériel, ainsi que dans la largesse matérielle, aussi bien comme moyen de mener à bien sa mission dans le monde que comme la perception du salaire pour celle-ci qui, comme nous l'avons dit, doit intervenir le jour même du travail effectué.

Elloul : le mois de la délivrance

L'association de l'octroi de la rétribution et de la sérénité avec la continuation de la tâche est liée avec le mois de Elloul, dans lequel nous nous trouvons. Ce mois est celui du bilan lors



duquel nous identifions ce qui nous reste à accomplir de la tâche impartie à l'année écoulée afin de l'achever et de se préparer à la nouvelle année. Il y a donc, à l'intérieur de ce seul mois, la récompense pour le service de l'année écoulée et le début du service de l'année nouvelle.

Le salaire s'exprime également dans les lettres hébraïques du mot «Elloul» qui sont les initiales des mots du verset «Ani Léodi, Védodi Li, Je suis à mon bien-aimé et mon bien-aimé est à moi» (8). Le simple fait de pouvoir s'attacher à D.ieu (Le bien-aimé), est en soi la plus grande récompense : le mariage des Enfants d'Israël avec le Saint béni soit-Il lors de la délivrance messianique, lorsque s'élèvera, «Tinassé» la royauté du Machia'h. Tout ceci est lié avec l'année actuelle, 5751 (1991, Ndt), qui en hébreu forme le mot «Tinassé», liée aussi bien au fait que la royauté du Machia'h «s'élèvera», qu'au mariage, «Nissouïne», (de la même racine grammaticale) de D.ieu et du peuple d'Israël. Ainsi, le mois de Elloul de l'année 5751 est le moment le plus propice pour la délivrance, **aujourd'hui même**, car « Le jour même tu lui donneras son salaire » !

Au sein du mois de Elloul lui-même, nous sommes le 14ème jour du mois qui est : a/ la veille du quinzième jour lors duquel la Lune est pleine, ce qui fait allusion à la plénitude que connaîtront les Enfants d'Israël (qui sont comparés à la lune) lors de l'ère messianique, et b/ trente jours avant la fête de Souccot, « le temps de notre joie », qui porte en elle la plénitude du service divin du peuple juif: « Israël se réjouit de son Créateur » (9), ainsi que l'octroi du salaire de la part de D.ieu : «D.ieu se réjouit de Ses créatures» (10).

Notre génération est celle de la délivrance

Dans notre génération, des dimensions nouvelles se sont rajoutées à la date du Chabbat 14 Elloul. En effet, la veille de ce Chabbat, le 13 Elloul,

marque l'anniversaire du mariage de mon beau-père, le Rabbi (précédent, Ndt), et le mercredi précédant, le 11 Elloul, fut l'anniversaire du mariage de son père, le Rabbi Rachab, et son lendemain, le dimanche 15 Elloul, sera l'anniversaire de l'ouverture de la Yéchiva « Tom'hei Tmimim ».

Tout est lié à la délivrance messianique

Tout mariage Juif est lié dans son essence au mariage qui aura lieu lors de la l'ère messianique entre D.ieu et le Peuple Juif. A plus forte raison lorsqu'il s'agit du mariage d'un chef, « Nassi » de la génération en général et d'un Rabbi de 'Habad en particulier.

L'ouverture de la Yéchiva est aussi liée à la délivrance, car le programme de « Tom'hei Tmimim » exige que l'étude de la 'Hassidout, la partie profonde de la Torah, se fasse dans la même rigueur intellectuelle que l'étude du Talmud, comme ce sera le cas lors de l'ère messianique, lorsque, selon les termes de Maïmonide, «tous les Juifs seront de grands sages et connaîtront les choses cachées» (conclusion du Michné Torah du Rambam). En outre, la mission impartie aux élèves de cette Yéchiva, les «Tmimim», par son fondateur est d'être des «soldats de la maison de David, Hayaleï Beit David» qui combattront la situation dans laquelle on a «bafoué les traces de Ton Machia'h» (11), combat aujourd'hui terminé, et amèneront la délivrance.

Concrètement

Il nous faut aujourd'hui faire savoir en tous lieux que :

1. Nous nous tenons à la conclusion de notre tâche exprimée par le verset «Quand tu sortiras en guerre contre ton ennemi» et au début de la période de la rétribution, le salaire des Justes exprimée par le verset «Quand tu rentreras sur la terre... Tu en prendras possession et tu t'y établiras». Ainsi, notre service actuel doit être conforme à cet esprit au travers, notamment, de l'étude des sujets relatifs au Machia'h, à la délivrance et au Temple, dans la sérénité et la joie, ainsi que la tenue de Farbrenguens, réunions 'Hassidiques joyeuses, en relation également avec la joie liée au mariage.

2. La mission particulière de «Tom'hei Tmimim» est d'être des «lumières qui éclairent» dans le monde entier et chaque foyer juif doit être à l'image de cette Yéchiva, à travers l'étude de la 'Hassidout en plus de l'étude de la Torah en général.

3. Il est nécessaire d'organiser une campagne pour procurer à tous les nécessiteux trente jours avant la fête de quoi passer dignement la fête de Souccot afin qu'ils puissent s'y préparer dans la sérénité, et, avant cela, se préoccuper de leurs besoins pour la fête de Roch Hachana.

Que la volonté du Saint béni soit-Il soit que, grâce aux bonnes décisions qui sont prises dans ce qui précède, nous méritions qu'Il donne à chacun et chacune du Peuple Juif tout ce dont il ou elle a besoin, en particulier ce qu'il y a de plus important : la délivrance véritable à travers la venue du Machia'h de manière immédiate.

Notes

- 1/ Sections du Pentateuque
- 2/ Deutéronome 26, 11
- 3/ Deutéronome 24, 15
- 4/ Deutéronome 21, 10
- 5/ Lévitique 25, 55
- 6/ Midrache Béréchit Rabbah 8, 7
- 7/ Deutéronome 26, 1
- 8/ Cantique des cantiques, 6, 3
- 9/ Psaumes 149, 2
- 10/ Psaumes 104, 31
- 11/ Psaumes 89, 52